

**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
2024**

Budget principal et budget annexe

**PRESENTÉ LORS DU
COMITÉ SYNDICAL
DU 1^{er} FEVRIER 2024**

Table des matières

Préambule.....	3
Introduction	4
1. Contexte général : un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités	4
a. Le contexte économique national	4
b. Le contexte économique local	5
c. La situation budgétaire du SITPI	6
Fonctionnement	6
Investissement.....	7
Etat de la dette	7
Budget annexe « prestations de service »	8
d. La situation organisationnelle du SITPI.....	9
2. Situation et orientations budgétaires du SITPI.....	10
a. Feuille de route 2022-2026 et Programme Pluriannuel de l'Investissement et du Fonctionnement .	10
b. Recettes de fonctionnement	11
c. Dépenses de fonctionnement.....	12
d. Synthèse de la section de fonctionnement	13
e. Section d'investissement	14
3. Orientations du budget annexe.....	15
f. Section d'investissement	16
4. Engagements pluriannuels	16
a. Echancier.....	16
b. Prospective du budget principal	17
c. Prospective du budget annexe	18

Préambule

Pour les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire », qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire » (ROB).

L'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales modifie le délai dans lequel doit se tenir le DOB avant le vote du budget primitif. Ainsi, depuis le passage à la nomenclature comptable M57, la présentation du ROB doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

Pour les EPCI qui comprennent plus de 10 000 habitants, ce rapport doit notamment comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification de subventions,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- la structure des effectifs,
- les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- la durée effective du travail dans la collectivité

Ce rapport doit être adopté dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif. Il ne peut intervenir ni le même jour, ni la même séance que le vote du budget.

Le budget est réputé non valablement voté si ce débat n'a pas eu lieu.

Le rapport d'orientations budgétaires doit être transmis aux communes membres et mis à la disposition du public dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat. Il permet ainsi d'informer les représentants des villes siégeant au Comité Syndical quant aux évolutions conjoncturelles et structurelles impactant les capacités de financement de l'établissement.

Introduction

Au-delà de l'aspect réglementaire, le DOB, première étape du cycle annuel de décision budgétaire, constitue un moment privilégié dans la vie d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui permet de rendre compte de la gestion de l'EPCI, de débattre des orientations budgétaires et des projets structurants pour les villes dont il est l'émanation.

L'année qui s'achève a été marquée par la finalisation du processus d'adhésion au SITPI de quatre communes, lesquelles ont rejoint le syndicat en octobre 2023 (Seyssins et St-Egrève) et janvier 2024 (Claix et Seyssinet-Pariset).

L'année 2024 sera donc la première année d'un nouveau cycle de développement du SITPI.

Le rapport d'orientations budgétaires 2024 prend en compte ces éléments d'organisation, tout en suivant les trois orientations structurantes exprimées par les élus : la consolidation et le développement de l'écosystème du SITPI, la volonté de concilier solidarité avec performances économique et technique et le maintien d'un outil pertinent permettant appui stratégique en matière de systèmes d'information, diffusion des connaissances et innovation au bénéfice de ses villes.

1. Contexte général : un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités

a. Le contexte économique national

La loi de finances pour 2024 a été élaborée de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Les mesures les plus marquantes contenues dans la loi de finances pour 2024 concernent les particuliers, les entreprises, et la transition écologique.

Pour les particuliers, le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation (+4,8 %), de même que les minima sociaux (+4,6 %) et les retraites (+5,2 %).

Pour les entreprises, l'Etat augmente les crédits pour les aides à l'embauche d'alternants. Parmi les autres mesures significatives, citons l'instauration d'un niveau minimal d'imposition de 15 % sur les bénéfices des entreprises multinationales implantées en France et des grands groupes nationaux.

Qualifié de « budget de transition », la loi de finances pour 2024 prévoit 40 milliards d'euros dédiés à la transition écologique, soit 7 milliards de plus qu'en 2023, un financement qui concernera aussi bien les particuliers que les entreprises et les collectivités territoriales. En particulier, des fonds seront investis pour la rénovation des logements et des bâtiments publics et privés. Un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte est également créé.

Enfin, s'agissant des budgets alloués aux différents ministères, les augmentations de crédits les plus significatives sont à mettre à l'actif de l'Education nationale (+3,9 milliards d'euros), et de la mission « Défense » (+3,3 milliards d'euros).

Les missions régaliennes de l'Etat (Intérieur, Justice) sont également abondées de crédits supplémentaires en vue de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Qualifiées d'« optimistes », les hypothèses d'évolution des principaux indicateurs économiques retenues par le Gouvernement ont néanmoins été jugées sincères par le Conseil constitutionnel. L'objectif du Gouvernement est de ramener le déficit public sous la barre des 3 % à l'horizon 2027.

	2023	2024
Croissance	1,0%	1,4%
Déficit public	-4,9%	-4,4%
Inflation	4,9%	2,6%
Endettement en % du PIB	109,7%	109,7%

b. Le contexte économique local

L'année 2023 a marqué une véritable rupture pour la santé financière des collectivités territoriales, confrontées à une forte inflation de leurs dépenses et à des recettes, en particulier fiscales, plus faibles qu'espérées.

	Ev° des dépenses de fonctionnement	Ev° des recettes de fonctionnement
COMMUNES	+ 5,5 %	+ 4,3 %
INTERCOMMUNALITES	+ 5,6 %	+ 4,9 %

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 – 2027, adoptée elle aussi en décembre dernier, ne contient plus de mesures coercitives pour les collectivités, de type « contrats de Cahors ». Toutefois, elle fixe un objectif aux collectivités territoriales : leurs dépenses de fonctionnement ne doivent pas excéder l'inflation – 0,5 %. Dans leur rapport d'orientation budgétaire, les collectivités doivent présenter leurs objectifs concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour leur budget principal et pour chacun de leurs budgets annexes.

Ce sont principalement les fortes hausses des charges à caractère général (+ 9,5 % au niveau du bloc communal – communes et intercommunalités) et des dépenses de personnel (+ 5,1 %) qui expliquent « l'effet de ciseau » sur l'épargne dans la plupart des catégories et strates de collectivités en 2023.

c. La situation budgétaire du SITPI

Fonctionnement

Les prévisions relatives aux résultats de l'année 2023 laissent apparaître un résultat de fonctionnement prévisionnel à hauteur de -248 149 €, portant le résultat de fonctionnement cumulé prévisionnel à hauteur de + 63 259 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES	BP 2023	CA prévisionnel 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	390 506	384 188
012 CHARGES DE PERSONNEL	779 429	796 886
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	38 043	155 398
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
68 PROVISIONS	98 229	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 306 207	1 336 472
042 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	130 949	135 255
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	130 949	135 255
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 437 156	1 471 727

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES	BP 2023	CA prévisionnel 2023
013 ATTENUATION DE CHARGES	10 731	1 809
70 PRODUITS DES SERVICES	90 000	49 000
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 010 000	1 019 560
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 018	63 965
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	4 800
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 125 749	1 139 134
042 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	84 444
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0	84 444
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 125 749	1 223 578

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		-248 149
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	311 408	311 408
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		63 259
EPARGNE DE GESTION = EPARGNE BRUTE = EPARGNE NETTE		-197 338
TAUX D'EPARGNE BRUTE		-17%

Ces résultats étaient attendus, dans la mesure où l'exercice 2023 combine à la fois une réduction importante des recettes liée au départ de St-Martin-d'Hères et une augmentation de certaines dépenses liées d'une part à l'intégration technique de nouvelles communes et d'autre part au paiement à St-Martin-d'Hères de l'intégralité de la soulte prévue dans le cadre de la sortie de cette commune du syndicat.

Investissement

Les résultats de l'année 2023 montrent des dépenses importantes de matériels, dont une grande partie vient de l'acquisition et de matériel à SMH pour 201 771 €, et une autre du renouvellement de la flotte automobile du syndicat.

Le résultat prévisionnel d'investissement de 2023 se porterait à 320 469 € pour un résultat d'investissement cumulé prévisionnel de 301 089 €

Le montant des restes à réaliser s'élève à 24 750 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		BP 2023	CA prévisionnel 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	133 820	72 287
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	631 209	295 479
Total des dépenses réelles d'investissement		765 029	367 766
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	84 444
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0	84 444
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		765 029	452 210

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		BP 2023	CA prévisionnel 2023
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 521	13 367
Total des recettes réelles d'investissement		12 521	13 367
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	130 949	135 255
Total des recettes d'ordre d'investissement		130 949	135 255
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		143 470	148 622

RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			-303 588
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	621 559	621 559
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE			317 971

Du fait de ces dépenses importantes, le taux prévisionnel de réalisation est de 59,1% (dépenses réalisées/dépenses budgétées), reflétant le report d'année en année de l'excédent d'investissement. Si l'on considère le taux prévisionnel de réalisation en retirant l'excédent (dépenses réalisées/dépenses budgétées hors excédent), il s'élève à 315% et explique la baisse importante du résultat cumulé par rapport aux années antérieures.

Afin de rendre plus lisible la section d'investissement, et en particulier le report de l'excédent d'investissement de l'année dernière, celle-ci sera votée en suréquilibre positif, conformément à l'article L1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etat de la dette

Le dernier emprunt contracté par le SITPI a été remboursé en 2011, et depuis le SITPI ne fait plus appel à l'emprunt. Il ne supporte donc aucune dette.

En synthèse, l'exécution du budget principal 2023 du SITPI se caractérise par des dépenses de fonctionnement en hausse par rapport au budget primitif, lequel ne prenait pas en compte l'arrivée de nouvelles communes. En investissement, les dépenses effectuées pour le compte de St-Martin-d'Hères font baisser fortement les excédents.

Budget annexe « prestations de service »

Après l'arrêt des activités d'édition début 2023, et l'arrêt des conventions avec St-Egrève et Seyssinet-Pariset suite à leur adhésion fin 2023, le budget annexe se réduit à certaines conventions de coopération (St-Martin-d'Hères pour le réseau des bibliothèques), de prestations de services (dernière année de la convention avec Meylan pour le SIRH, SIM Jean Wiener)

Ce budget présentera un excédent en fin d'exercice qui lui permettra de subventionner le budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		BP 2023	CA prévisionnel 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	41 505	38 433
012	CHARGES DE PERSONNEL	90 000	49 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 018	0
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		146 523	87 433
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		BP 2023	CA prévisionnel 2023
70	PRODUITS DES SERVICES	146 166	160 049
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		146 166	160 049
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		-357	72 616
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	357	357
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		0	72 973
EPARGNE DE GESTION = EPARGNE BRUTE = EPARGNE NETTE			72 616
TAUX D'EPARGNE BRUTE			45%

Aucun investissement n'a été réalisé sur le budget annexe cette année, et seule la finalisation d'une opération pour compte de tiers (acquisition/cession des licences RH pour la commune de Meylan) a mouvementé la section d'investissement. Désormais, en l'absence d'investissement, l'excédent d'investissement sera intégralement reporté d'une année sur l'autre.

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		BP 2023	CA prévisionnel 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 110	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 080	0
41	DEPENSES POUR COMPTE DE TIERS	19 888	18 998
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		62 078	18 998
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		BP 2023	CA prévisionnel 2023
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0	0
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-62 078	-18 998
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	62 078	62 078
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		0	43 080

d. La situation organisationnelle du SITPI

Un départ dans le pôle administratif en septembre 2023 devrait être pourvu au premier trimestre 2024. Un poste de technicien au sein du pôle infrastructure et réseaux est toujours gelé.

	Au 1/1/2023			Au 31/12/2023		
	Emplois budgétaires	Effectifs pourvus		Emplois budgétaires	Effectifs pourvus	
		titulaires	non titulaires		titulaires	non titulaires
Emplois fonctionnels						
Directeur Général des Services	1	1		1	1	
Filière administrative						
Catégorie A						
Attaché Principal	1		1	1		1
Catégorie B						
Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2		2	2	
Rédacteur Principal de 2ème classe	1	1		1	1	
Rédacteur	1		1	1		0
Catégorie C						
Adjoint Administratif	0		0	0		0
Filière technique						
Catégorie A						
Ingénieur Principal	1		0	1		0
Ingénieur	3	2	1	3	2	1
Catégorie B						
Technicien Principal 1ère classe	1		0	1		0
Technicien Principal 2ème classe	2	2		2	2	
Technicien	1	1		1	1	
Catégorie C						
Adjoint Technique Territorial	1,5		0,5	1,5		0,5
TOTAL	15,5	9	3,5	15,5	9	2,5
		12,5			11,5	

Les décisions gouvernementales relatives à la revalorisation des agents entraînent une hausse du traitement indiciaire, mais n'auront pas d'impact sur le régime indemnitaire des agents. Il est à noter que, suite à une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) de deux agents a été intégrée dans leur régime indemnitaire.

	2023	prévision 2024	Evolution
Traitement indiciaire	358 588	370 550	3,3%
Régime indemnitaire	195 845	195 780	0,0%
Supplément familial de Traitement	3 633	4 350	19,7%
Nouvelle Bonification indiciaire	3 507	2 140	-39,0%

Aucune heure supplémentaire n'a été utilisée en 2023. Le week-end des élections européennes entrainera la mise en place d'une astreinte pour un agent, astreinte qui sera compensée par le versement d'IHTS.

Enfin, le DGS dispose d'un véhicule de fonction, et les trois membres de la direction d'un téléphone portable.

2. Situation et orientations budgétaires du SITPI

a. Feuille de route 2022-2026 et Programme Pluriannuel de l'Investissement et du Fonctionnement

La stratégie financière que souhaite déployer le SITPI dans le cadre de la feuille de route 2022-2026 répond aux objectifs de :

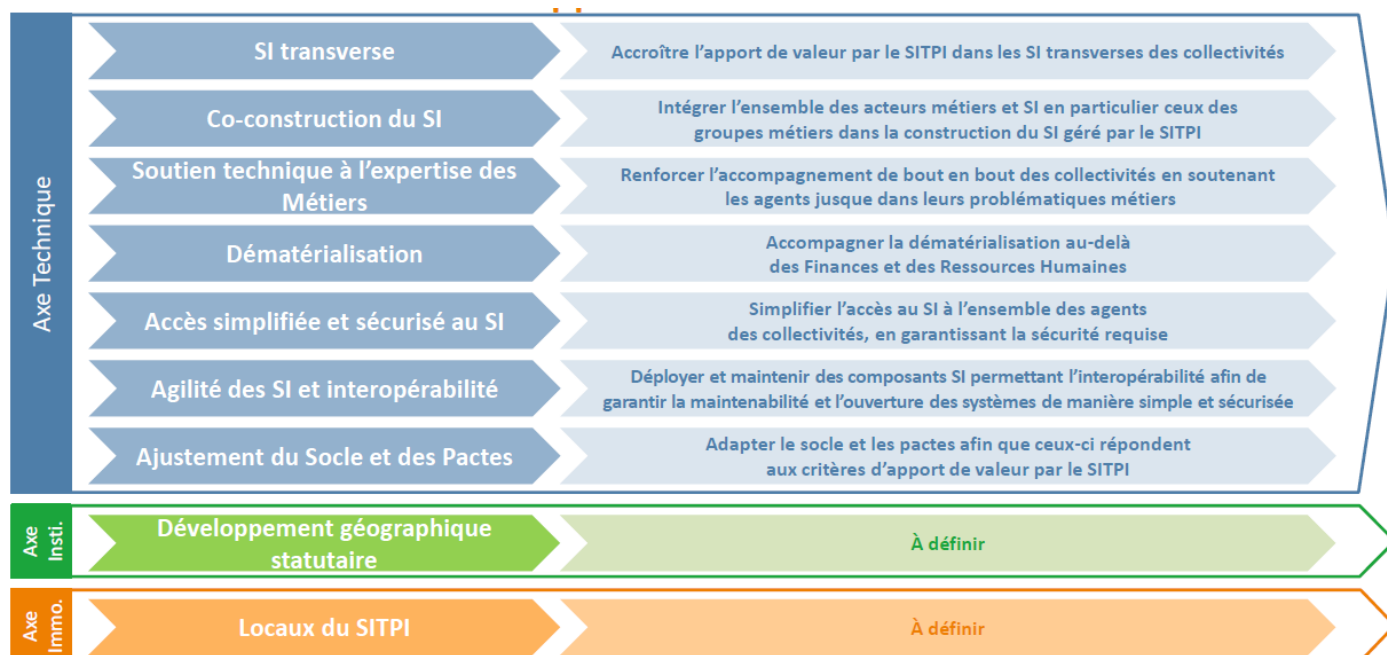
- maîtrise de l'évolution de la contribution globale dans une perspective pluriannuelle,
- soutenabilité des projets,
- réduction de la part d'incertitude liée aux résultats annuels,
- meilleure couverture des dépenses dévolues aux options.

Pour ce faire, elle s'appuie sur :

- une couverture des dépenses de fonctionnement au plus près,
- des dépenses d'investissement, hors immobilier, financées essentiellement par le fonds de roulement sans recours à l'emprunt ou à l'autofinancement réel.

Comme lors des années précédentes, le budget primitif 2024 sera voté après intégration des résultats de l'année 2023, afin de donner une plus grande visibilité aux élus pour éclairer leurs choix.

La feuille de route définie en 2022 couvre la période 2022-2026, soit jusqu'à la fin du mandat. Trois axes ont été définis : axe technique, institutionnel et immobilier, déclinés en plusieurs orientations.



Les projets du périmètre technique prévus au cours de l'exercice 2024 sont :

- Outil collaboratif
- Gestion de la relation usager
- Signature électronique des marchés
- Coffre-fort numérique
- Interface Syracuse/Numothèque métropolitaine
- Evolution du système de sauvegarde
- Mise en œuvre du plan de sécurisation
- Accès à Internet autonome
- Déploiement de modules additionnels du SIRH et du SIGF dans plusieurs communes

b. Recettes de fonctionnement

Refacturation du budget annexe

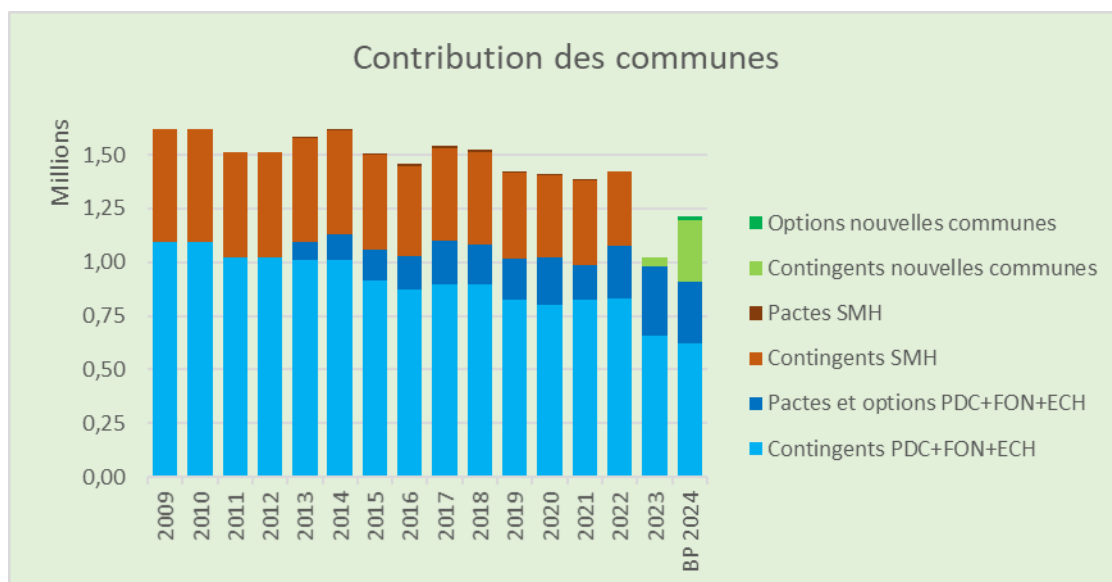
Avec l'arrêt des prestations d'édition en 2023, les recettes du budget annexe et les dépenses réalisées sur le budget principal pour le compte du budget annexe (ressources humaines, fournitures administratives) ont diminué en 2023. La refacturation de ces dépenses au budget principal a donc également été réduite.

A partir de 2024, seule la convention de coopération « réseau des bibliothèques » avec la commune de St-Martin-d'Hères et quelques conventions d'assistance justifieront d'une refacturation limitée du budget annexe.

Contributions des communes

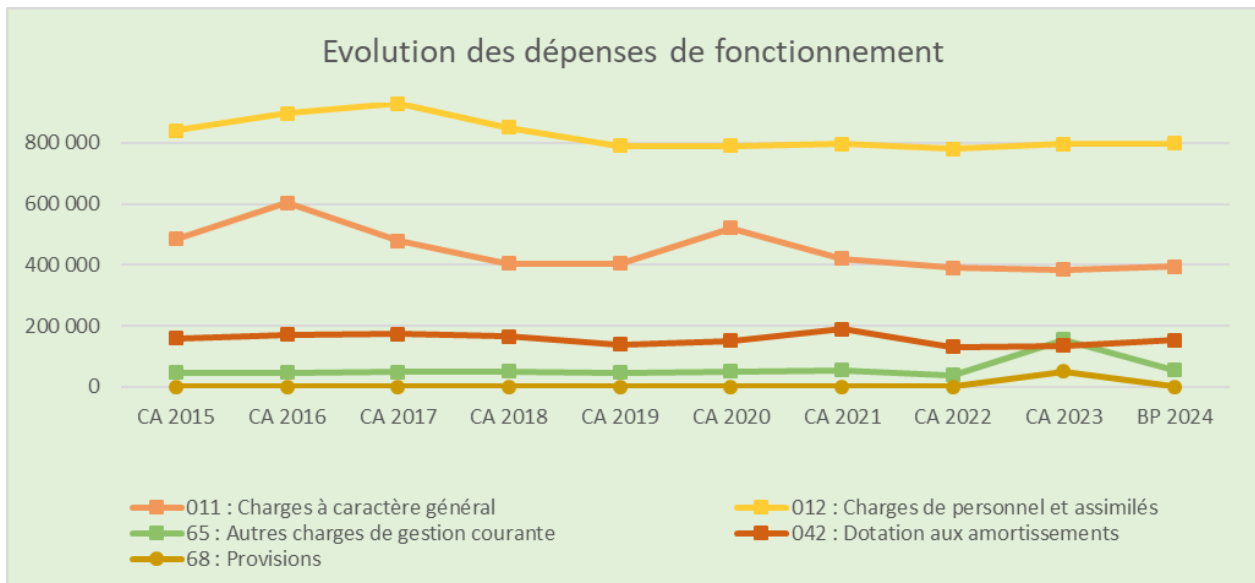
L'année 2024 sera le premier exercice pour lequel sept communes apporteront leur contribution au budget du SITPI. La contribution de ces nouveaux membres augmentera mécaniquement les recettes de fonctionnement du SITPI, ce qui permettra de couvrir les dépenses supplémentaires liées à ces adhésions.

Compte-tenu de ces évolutions, la contribution globale des communes devrait évoluer de + 19%, avec une répartition, entre sept communes au lieu de trois, tendant vers la stabilité des contributions individuelles des communes membres.



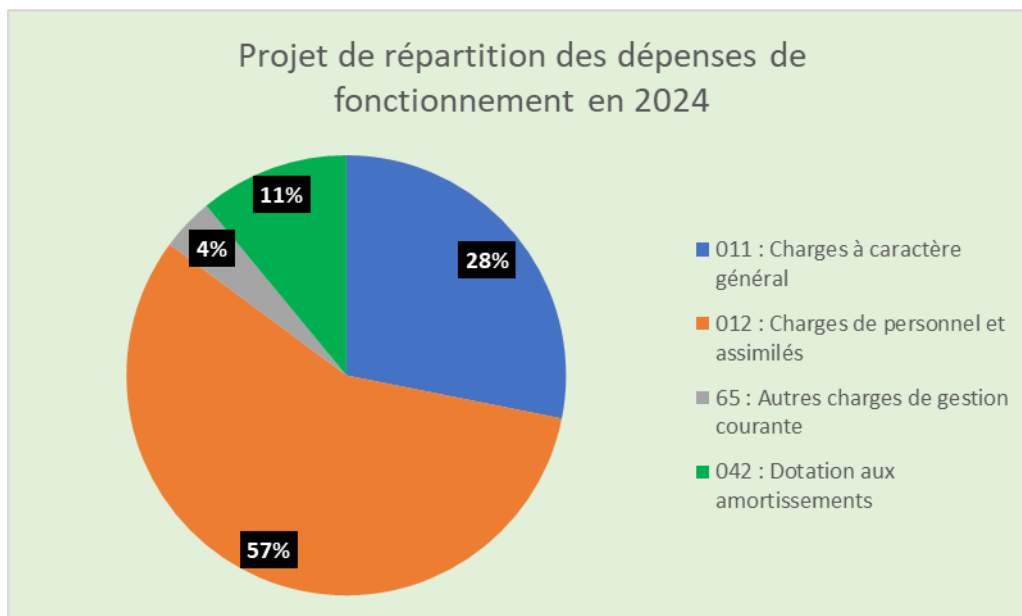
c. Dépenses de fonctionnement

Les coûts liés au personnel, les charges à caractère général, constituées pour environ 40 % des maintenances logicielles, et dans une moindre mesure les dotations aux amortissements (opérations d'ordre entre sections) déterminent largement la structure des dépenses de fonctionnement du SITPI.



Le chapitre 011 (charges à caractère général) sera impacté en 2024 par une évolution sensible (+5%) de l'indice Syntec, qui détermine l'augmentation de nombreux contrats de maintenance.

L'essentiel des dépenses non récurrentes du chapitre 011 va être affecté à l'intégration des nouvelles communes membres, à la convergence des systèmes d'information des communes adhérentes ainsi qu'à la sécurisation/consolidation de l'infrastructure technique.



Le chapitre 012 évolue plus en relation avec les différentes mesures gouvernementales qu'en fonction de modifications de l'organisation, celle-ci restant relativement stable depuis 2018. Cependant, un point d'attention doit être porté sur la nécessité d'adapter l'organisation aux évolutions du syndicat, avec l'arrivée probable de nouvelles communes et le déploiement de nouvelles compétences, qui ne pourront se faire simultanément à effectif constant.

	2023	2024	Evolution
Traitement indiciaire	358 588	370 550	3,3%
Régime indemnitaire	195 845	195 780	0,0%
Supplément familial de Traitement	3 633	4 350	19,7%
Nouvelle Bonification indiciaire	3 507	2 140	-39,0%

Le chapitre 65, hors paiement de la soulte de Saint-Martin-d'Hères en 2023, anticipe une hausse liée à l'évolution de la composition du bureau du syndicat.

d. Synthèse de la section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES	BP 2023	CA prévisionnel 2023	Proposition de BP 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	390 506	384 188	393 499
012 CHARGES DE PERSONNEL	779 429	796 886	797 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	38 043	155 398	54 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0
68 PROVISIONS	98 229	0	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 306 207	1 336 472	1 244 499
042 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	130 949	135 255	153 600
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	130 949	135 255	153 600
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 437 156	1 471 727	1 398 099
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES	BP 2023	CA prévisionnel 2023	Proposition de BP 2024
013 ATTENUATION DE CHARGES	10 731	1 809	0
70 PRODUITS DES SERVICES	90 000	49 000	127 000
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 010 000	1 019 560	1 197 841
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 018	63 965	10 000
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	4 800	0
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 125 749	1 139 134	1 334 841
042 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	84 444	0
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0	84 444	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 125 749	1 223 578	1 334 841
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	311 408	311 408	63 259
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 437 157	1 534 986	1 398 100

e. Section d'investissement

Avec le départ de St-Martin-d'Hères entraînant le transfert d'un certain nombre d'actifs et l'acquisition de véhicules, l'excédent d'investissement a diminué fortement, conformément aux prévisions.

Les dépenses d'investissement seront désormais liées aux différents projets du plan de mandat SITPI :

- Licences des applicatifs liés aux projets
- Matériels liés à la fiabilisation de l'infrastructure
- Modules et interfaces additionnels
- Début des études dans le cadre du projet immobilier

Les recettes d'investissement sont composées de l'apport du FCTVA et des amortissements. Le SITPI n'utilise pas l'emprunt. Une subvention liée au plan France Relance est venue financer un audit de sécurité en 2023, une autre viendra financer certaines dépenses liées à l'infrastructure.

Afin de rendre plus lisible la section d'investissement, et en particulier le report d'une année sur l'autre des excédents d'investissement, cette section sera votée en suréquilibre positif.

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		BP 2023	CA prévisionnel 2023	Proposition de BP 2024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	133 820	72 287	77 419
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	631 209	295 479	293 059
Total des dépenses réelles d'investissement		765 029	367 766	370 478
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	84 444	0
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0	84 444	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		765 029	452 210	370 478
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		BP 2023	CA prévisionnel 2023	Proposition de BP 2024
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 521	13 367	10 000
Total des recettes réelles d'investissement		12 521	13 367	10 000
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	130 949	135 255	153 600
Total des recettes d'ordre d'investissement		130 949	135 255	153 600
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		143 470	148 622	163 600
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	621 559	621 559	317 971
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		765 029	770 181	481 571

3. Orientations du budget annexe

L'année 2023 a été marquée par l'arrêt définitif de l'activité d'éditique. Les recettes de ce budget seront donc liées :

- aux prestations d'hébergement de systèmes d'information, sous la forme de conventions (Meylan)
- aux conventions d'assistance (SIM Jean Wiener),
- aux conventions d'utilisation du Tiers de Télétransmission,
- et à la convention de coopération avec St-Martin-d'Hères pour la participation au réseau des bibliothèques du SITPI.

Les dépenses de fonctionnement se limitent désormais au remboursement des dépenses prises en charge par le budget principal (coûts de livraison bibliothèques, agents en charge de la livraison et de l'assistance) et du contrat de maintenance pour Meylan.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		BP 2023	CA prévisionnel 2023	Proposition de BP 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	41 505	38 433	55 401
012	CHARGES DE PERSONNEL	90 000	49 000	11 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 018	0	100 000
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0	0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		146 523	87 433	166 401
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		BP 2023	CA prévisionnel 2023	Proposition de BP 2024
70	PRODUITS DES SERVICES	146 166	160 049	93 428
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		146 166	160 049	93 428
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	357	357	72 973
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		146 523	160 406	166 401

f. Section d'investissement

Aucun investissement n'est prévu sur le budget annexe en 2024. L'imprimante industrielle acquise en 2017 est désormais totalement amortie, l'excédent d'investissement devrait donc être reporté à l'identique. Compte-tenu de l'arrêt de l'activité d'édition et du non-renouvellement du matériel qui en découle, se pose la question du devenir de l'excédent d'investissement qui a été constitué à cette fin par les dotations aux amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		BP 2023	CA prévisionnel 2023	Proposition de BP 2024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 110	0	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 080	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		62 078	18 998	0
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		BP 2023	CA prévisionnel 2023	Proposition de BP 2024
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		0	0	0
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	62 078	62 078	43 080
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		62 078	62 078	43 080

4. Engagements pluriannuels

a. Echancier

Le plan de mandat 2022-2026 établi courant 2022 s'est accompagné de la réalisation d'un échéancier des projets inclus dans ce plan de mandat, ainsi que le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement du SITPI

Echéancier du portefeuille de projets du plan de mandat

Orientation	Scénario	Projet	2022	2023	2024	2025	2026
SI transverse							
SI transverse	S1.2	Evolution et maintien opérationnel du SI existant					
SI transverse	S1.2	Etude et déploiement d'une plateforme Collaborative					
SI transverse	S1.2	Etude et déploiement d'une Gestion Electronique du Courrier					
SI transverse	S1.2	Etude et déploiement d'une Gestion Electronique de Documents ou Gestion Relations Usagers					
SI transverse	S1.2	Label Territoire Numérique Libre					
Co-construction du SI							
Co-construction du SI	S2.1	Organisation des comités actuels					
Co-construction du SI	S2.1	Organisation des réunions (pactes, métier, spécifique)					
Co-construction du SI	S2.2	Communication sur le SI					
Co-construction du SI	S2.3	Clarification des processus existants sur la prise en compte des attentes et des évolutions					
Ajustement du Socle et des Pactes							
Ajustement du Socle et des Pactes	S3.1	Formalisation du Socle et des Pactes (catalogue et niveau de service)					
Ajustement du Socle et des Pactes	S3.2	Identification des conditions financières de sortie anticipée d'un Pacte					
Dématérialisation							
Dématérialisation	S4.2	Renforcement de l'utilisation de la dématérialisation déjà mise en place et généralisation du déploiement sur toutes les collectivités					
Dématérialisation	S4.2	Signature électronique des marchés					
Dématérialisation	S4.2	Fiche de paie (coffre fort électronique)					
Dématérialisation	S4.2	Promotion auprès des collectivités					
Accès simplifié et sécurisé au SI							
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Applications-Connecteurs SSO					
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Plateforme d'authentification SSO					
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Accès au SI					
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Connexion au GIX					
Soutien technique à l'expertise des Métiers							
Soutien technique à l'expertise des Métiers	S6.2	Groupe Métier RH, FINANCES					
Soutien technique à l'expertise des Métiers	S6.2	Groupe Métier Dématérialisation, Archivage, Télétransmission, Parapheur, Portail Enfance					
Soutien technique à l'expertise des Métiers	S6.2	Groupe Métier Décisionnel, Gestion électronique du courrier, Gestion électronique de document					
Agilité des SI et interopérabilité							
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Interopérabilité avec les applications des collectivités					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Généralisation du Bus PASTEL					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Authentification unique entre le portail des bibliothèques communales et la numéothèque métropolitaine					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Recherche fédérée					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Audit des pratiques RGI au SITPI					
Développement géographique statutaire							
Développement géographique statutaire	S8.2	Refonte des statuts					
Locaux du SITPI							
Locaux du SITPI	S9.2	Acquisition et aménagement					
Locaux du SITPI	S9.2	Déménagement					

b. Prospective du budget principal

BUDGET PRINCIPAL					
SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		2024	2025	2026	2027
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	393 499	356 500	378 400	384 500
012	CHARGES DE PERSONNEL	797 000	780 000	789 000	796 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	54 000	47 000	48 000	49 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0
68	PROVISIONS	0	0	0	0
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	153 600	97 500	79 600	59 500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 398 099	1 281 000	1 295 000	1 289 000
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		2024	2025	2026	2027
013	ATTENUATION DE CHARGES	0	0	0	0
70	PRODUITS DES SERVICES	127 000	41 000	6 000	6 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 197 840	1 260 000	1 289 000	1 283 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000	0	0	0
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	63 259	0	20 000	20 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 398 099	1 301 000	1 315 000	1 309 000
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		0	20 000	20 000	20 000
SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		2024	2025	2026	2027
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	77 419	30 000	20 000	20 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	293 059	88 000	70 000	70 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		370 478	118 000	90 000	90 000
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		2024	2025	2026	2027
10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000	20 000	12 000	6 000
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	153 600	98 000	80 000	74 000
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	317 971	111 093	111 093	113 093
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		481 571	229 093	203 093	193 093
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		111 093	111 093	113 093	103 093

La projection sur les exercices 2024 à 2027 est effectuée à périmètre constant, tant en termes de compétences (socle obligatoire et compétences modifiées dans les limites du plan de mandat) que de territoire (sept membres, sans prise en compte d'éventuelles adhésions). Elle ne présage donc en rien des éventuels arbitrages qui pourraient intervenir au moment du vote du budget primitif ou au cours de l'exercice.

Ainsi, certaines communes ont affirmé leur souhait d'adhérer au SITPI au cours de l'année 2024. Si ces adhésions sont confirmées, les dates d'adhésion de ces communes vont être fixées postérieurement à la réalisation de ce rapport, ce qui entrainera des arbitrages du comité syndical quant aux priorités à donner à certaines dépenses, arbitrages qui influenceront sur les dynamiques des contributions des communes membres. Concernant le changement de locaux du SITPI, cette projection ne prend en compte que les dépenses de l'exercice 2024, dans l'attente de la validation par le comité syndical d'un projet de déménagement, et donc d'un échéancier.

c. Prospective du budget annexe

BUDGET ANNEXE					
SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES		2024	2025	2026	2027
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 401	5 000	1 000	1 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	11 000	8 000	1 000	1 000
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0	0	0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 000	27 000	4 000	4 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		166 401	40 000	6 000	6 000
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES		2024	2025	2026	2027
70	PRODUITS DES SERVICES	93 428	42 000	6 000	6 000
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	72 973	0	2 000	2 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		166 401	42 000	8 000	8 000
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		0	2 000	2 000	2 000

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES		2024	2025	2026	2027
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	0
020	DEPENSES IMPREVUES	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0	0	0	0
SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES		2024	2025	2026	2027
10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0	0	0
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	43 080	43 080	43 080	43 080
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		43 080	43 080	43 080	43 080
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		43 080	43 080	43 080	43 080